

## Surconsommation de l'eau

Quantité d'eau

### *L'ensemble des bassins versants*



### *Situation*

Les données actuelles ne permettent pas de dire s'il existe de véritables problèmes de surconsommation d'eau au sein des municipalités du territoire. Sans parler de surconsommation, il existe toutefois plusieurs entreprises qui doivent utiliser une grande quantité d'eau dans la pratique de leurs activités comme les entreprises de transformation alimentaire, les terrains de golfs, les entreprises de nettoyage sanitaire, les lave-autos, etc. Néanmoins, des initiatives ont été prises par certaines municipalités afin de réduire la consommation d'eau.

### *Initiatives entreprises connues à ce jour pour réduire les problèmes de surconsommation d'eau*

- Depuis avril 2005, la ville de Rivière-du-Loup s'est dotée d'une politique de gestion de l'eau dont le plan d'action couvre quatre axes d'interventions :
  - protéger les écosystèmes aquatiques et l'eau souterraine;
  - assurer une utilisation responsable de l'eau;
  - contrôler les rejets d'eaux usées;
  - consolider l'importance de l'eau dans le développement socioéconomique.

Ces axes d'interventions assurent la protection et la gestion responsable des milieux hydriques tout en améliorant la qualité de vie des citoyens de la ville (Ville de Rivière-du-Loup, 2005). Cette politique s'applique autant aux citoyens qu'aux industries, commerces et institutions (ICI). Entre autres, un système de taxation spécifique existe pour les entreprises qui consomment une grande quantité d'eau (Groupe CNP, Du Breton, Campor).

- Plusieurs municipalités sur le territoire possèdent des compteurs d'eau (Portrait, section 4, tableau 2).
- Plusieurs ICI de Rivière-du-Loup et de Saint-Pascal possèdent un compteur d'eau.
- En 2006, la ville de Saint-Pascal a mis en place un programme d'économie d'eau potable en partenariat avec le Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska (COBAM).
- Diverses règlementations et autres mesures ont été adoptées par des municipalités du territoire afin de réduire la quantité d'eau potable prélevée pour l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines, le lavage de la voie publique avec des eaux non traitées, etc.
- En mars 2011, le MAMROT mettait en œuvre la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable » pour faire suite à la recommandation 49 de la « Politique nationale de l'eau » (MAMROT, 2011b). Cette dernière stipule que « les volumes unitaires d'eau distribués par les municipalités québécoises sont

## FICHE 38

### Surconsommation de l'eau

Quantité d'eau

#### *L'ensemble des bassins versants*



supérieures aux moyennes nord-américaines et européennes, ce qui entraîne des coûts d'exploitation inutiles ». Les principaux facteurs en cause dans cette grande consommation d'eau sont les fuites dans les réseaux et la surconsommation de la ressource. Cette stratégie vise à :

- réduire d'au moins 20 % la consommation moyenne d'eau par personne qui est actuellement estimée à 795 litres/personne/jour;
- réduire les pertes d'eau associées aux fuites dans les réseaux de distribution jusqu'à un maximum de 20 % du volume total d'eau produit;
- obliger les municipalités à tenir un bilan annuel de consommation d'eau;
- obliger les municipalités à adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- obliger les municipalités à produire un état de situation et un plan d'action.

Un guide technique a été mis à la disposition des municipalités afin de répondre adéquatement aux demandes de la stratégie (MAMROT, 2013c).

#### *Limites du diagnostic*

- Les quantités d'eau prélevées par les grands utilisateurs présents sur le territoire sont connues mais ne sont pas analysées.
- Les habitudes de consommation des habitants de chaque municipalité ne sont pas toutes connues.
- Les données disponibles sur les réseaux de distribution, les quantités d'eau utilisées et la production d'eau potable ne sont pas toutes connues.

#### *Les pistes d'action*

- Mettre en œuvre des moyens identifiés dans la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable » du gouvernement du Québec et rendre public les bilans de la situation de l'eau potable produits par les municipalités en lien avec cette stratégie.
- Sensibiliser la population en général sur l'importance de prendre des mesures afin d'économiser l'eau potable.
- Acquérir des données sur les quantités d'eau utilisées et sur les infrastructures de distribution.